

COMPTE-RENDU  
CONSEIL DU 20 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : tous les conseillers en exercice sauf :  
Mme Martine Royer qui a donné procuration à Mme POTTIER Chantal.  
M. François ROUHETTE a donné procuration à M. LHUISSIER Louis.

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

---

Le compte rendu de la précédente réunion ne fait l'objet d'aucune remarque.

Seule une observation est présentée par Mme GAUTHERON concernant les travaux d'étanchéité à réaliser autour du puits de lumière de la salle des fêtes. Le compte-rendu du précédent conseil ne mentionnait pas la prévision desdits travaux.

**Hangar communal**

Le maire rappelle qu'il a été envisagé de réaliser des travaux d'extension du hangar communal. La commission travaux après concertation avait défini une esquisse du projet. Des demandes de devis sont parvenues en mairie permettant d'avoir un estimatif du montant des travaux. Pour permettre le lancement d'un marché de travaux, le conseil municipal va solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2015 à hauteur de 40% ainsi que le conseil général qui peut financer le projet à hauteur de 6000€.

Pour effectuer les demandes de subventions, les devis estimatifs reçus en mairie seront pris comme base pour le calcul et l'envoi des dossiers auprès des organismes. Le maire rappelle que la demande de DETR 2015 doit être expédiée avant le 15 janvier 2015 aux services de la préfecture.

Les devis concernant les travaux de terrassement, maçonnerie, électricité et aménagement intérieur seront sollicités pour être inclus dans les demandes de subventions.

Un marché de travaux à procédure adaptée sera alors instruit pour la mise en concurrence et dans le respect de la commande publique.

Le conseil Municipal autorise le maire à prendre la délibération afférente à la sollicitation des subventions.

## **Fusion syndicats des eaux de Laperrière et du pays losnais.**

Au cours de la réunion du 16 octobre, la question du projet de statut concernant la fusion des syndicats des eaux de Laperrière et du pays Losnais avait été mise en sursis. Le conseil municipal souhaitait avoir de plus amples renseignements concernant le devenir du personnel du syndicat de Laperrière. Le conseil souhaite connaître la manière dont seront répartis les coûts de fonctionnement après fusion

Le président du syndicat des eaux du Pays Losnais a dressé une note explicative pour permettre de répondre aux interrogations du conseil Municipal de Losne. Les explications apportées ne sont pas assez pertinentes pour certains élus et ne permettent pas au conseil de prendre sa décision. Le conseil souhaite que soit inscrit que les délégués du syndicat du Pays Losnais se sont engagés à ce que ledit syndicat ne participe pas au financement du licenciement de la secrétaire du syndicat des eaux de Laperrière. Il est suggéré que le président du syndicat des eaux de Laperrière soit invité avant la réunion de conseil du mois de décembre afin de répondre aux interrogations de ce dernier.

## **Retrait de délibération suite à démission d'un conseiller municipal**

Le maire fait part qu'il a été destinataire d'un envoi de Mme la Sous-préfète en date du 24 octobre qui précise que la délibération n°2014/115 en date du 16 octobre portant sur la démission d'un conseiller municipal ne respecte pas l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la démission d'un conseiller municipal est définitive dès sa réception par le maire, qui n'a donc, en la matière aucun pouvoir d'appréciation et a fortiori le Conseil municipal. La délibération du 16 octobre est donc entachée d'illégalité. Le conseil municipal décide du retrait de la délibération 2014/115 du 16 octobre 2014 portant sur la démission d'un membre du Conseil Municipal.

En effet, ce dernier avait entériné la décision du conseiller démissionnaire.

## **Fermage 2014**

Le maire informe que les baux de location des terrains communaux ont été renouvelés en janvier 2010 et que l'indice des fermages 2014 est paru. Il est établi à 108,30 contre 106,68 en 2013. La variation de l'indice national des fermages 2014 par rapport à 2013 est de +1,52%. Les baux de location de terrains communaux 2014 seront calculés et le rôle 2014 sera établi.

\*Location terrain ULM

Le maire fait part que la location de terrain consentie au club d'ULM, est calculée sur le l'indice des fermages. L'indice de fermage 2014 vient d'être communiqué. Il permet de calculer le nouveau montant de la location des terrains ULM. Le montant annuel de la location s'élevait à 478,48€ pour 2013. En 2014 la location sera de 485,75€.

## **Locations communales**

\*Loyer pour locaux du SIEPA au 01/01/2015

Au 01/01/2014, le loyer du syndicat des eaux avait été majoré de 40€, passant ainsi de 1560€ en 2013 à 1600€.

Il est rappelé que le siège du syndicat des eaux du Pays Losnais est situé dans les locaux de la mairie de Losne. Ce dernier occupe pour partie les locaux du lundi au jeudi. Le photocopieur est mis à disposition et

son utilisation est incluse dans les frais de fonctionnement. Le syndicat occupera à compter du 1<sup>er</sup> janvier l'intégralité de la pièce. Le conseil décide de porter le montant du loyer à 2000€ (charges comprises) à compter du 01/01/2015.

#### \*Location des immeubles communaux

Les loyers des immeubles communaux sont calculés par rapport à l'indice de référence des loyers. Compte tenu de l'évolution sur une année de la moyenne associée des 4 derniers indices à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, l'évolution représente une variation de + 0,60%. Les locataires seront informés de l'augmentation des loyers par voie postale. les nouveaux tarifs seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### \*Garages communaux Allée de Bellevue.

Le prix de la location des garages communaux sis Allée de Bellevue n'a pas évolué en 2014, le montant du loyer a été gelé à 50,58 €. Le maire rappelle que l'évolution des loyers est basée sur l'évolution du coût de l'indice INSEE. Le montant des loyers des garages communaux est porté à 51€ pour 2015.

#### \*Garage rue des Platanes

L'évolution des locations d'immeuble étant calculée selon l'indice INSEE. le loyer du garage sis Rue des Platanes , loué à Losne Ambulance était de 58,35€ pour 2014. Le montant du nouveau loyer pour 2015 s'élève à 58,70€

### **Tarifs salle des fêtes au 01/01/2016**

Chaque année en cette période, les tarifs de location de la salle des fêtes sont réévalués. L'année dernière une hausse de 3% a été votée sur les tarifs qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup>/01/2015. Vu les tarifs pratiqués en 2015, le conseil décide de ne pas réévaluer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2016.

#### \*Salle dite des associations

En 2015, le prix de la location de la salle dite des associations est fixée à 84€ comme pour les tarifs de location de la salle des fêtes, il est décidé de ne pas réévaluer la tarification de la salle des associations pour 2016.

#### \*Tarif petite salle de réunion

Le maire rappelle qu'en 2013, il avait été mis en place une tarification pour la location de la petite salle permettant d'accueillir des réunions de courtes durées, une demi-journée ou quelques heures en soirée. Le prix pratiqué en 2014 était de 50€ forfaitaire pour une demi-journée maximum. La location en cas d'occupation à la journée étant facturée 87€. L'ensemble du conseil décide de reconduire le forfait de 50€ la demi-journée pour l'année 2015 et à 87€ si se prolonge en journée.

### **Droit de place 2014**

#### \*Auberge de la Marine

Le maire informe que l'Auberge de la marine est soumise à un droit de place du fait de l'occupation du domaine public (terrasse). Vu les désagréments causés par les travaux du pont, proposition est faite de ne pas augmenter le montant du droit de place pour 2014. Le conseil décide de maintenir le droit de place à 140€ .

### \*Stockage du bois

Depuis des années, la commune autorise sous réserve de l'acquiescement d'un droit de place le stockage de bois à la Mare du Lys. Pour l'année 2013, le prix était fixé comme suit : 11€/personne jusqu'à 30 stères et 26€/personne au-delà de 30 stères.

Après concertation, le conseil municipal décide de revoir les tarifs. Une augmentation de 2€ est votée pour le droit de place 2014. Les nouveaux montants sont les suivants : 13€/personne jusqu'à 30 stères et 28€/personne au-delà de 30 stères. Il est rappelé que les tas doivent être empilés et alignés.

De plus deux personnes entreposent sur la parcelle ZB n° 43 ; sise Allée de Bellevue, propriété de la commune leurs piles de bois. Ils devront à compter de ce jour s'acquiescer d'un droit place dans les conditions définies pour le stockage au lieu dit « mare du Lys ». Un courrier sera adressé en ce sens aux deux administrés.

Le conseil , afin de stopper les dépôts de bois , entreposés le long du domaine public par certains riverains, décide que toutes piles de bois stockées illégalement et d'une durée supérieure à 1 mois sur le domaine public se verra redevable d'un droit de place de 100€ avec obligation de débarrasser dans les 15 jours les piles.

### Noël des enfants

Lors de sa séance de janvier, le conseil avait fixé à 15€ le montant alloué par enfant scolarisé sur Losne pour les fêtes de fin d'année.

L'effectif des enfants scolarisés à Losne étant connu, les sommes allouées seront les suivantes :

Primaire :  $116 \times 15€ = 1740€$

Maternelle :  $61 \times 15€ = 915€$

Les sommes permettront l'achat de livres qui seront remis aux enfants la semaine des vacances de Noël.

### Convention gaz – antenne de relevé

Lors d'un conseil antérieur, le maire avait informé le conseil sur la demande de GDF gaz de France concernant la pose d'antenne sur les édifices communaux pour permettre le télérelevé des compteurs gaz .Après précisions prises auprès de GRDF concernant la maintenance des sites , seuls les supports appartenant à la commune sont à charge d'entretien de cette dernière. L'entretien de l'équipement proprement dit reste à la charge de GRDF. Le maire est autorisé à signer la convention.

### Groupe scolaire

Depuis plusieurs mois, le règlement de certaines factures de l'entreprise Dougnier ont fait l'objet d'un rejet de mandatement de la part de la trésorerie de Saint Jean de Losne. L'entreprise Dougnier était attributaire des lot n° 6 et 7 menuiseries intérieures-extérieures dans le marché d'extension du groupe scolaire. Lors du décompte général , un amalgame avait été fait dans l'élaboration des factures. Les dates mentionnées ne correspondaient pas aux fins d'exécution des travaux. La trésorerie de Saint Jean de Losne avait refusé de prendre en charge ces dernières. Le cabinet d'architecture Barreau avait été sollicité par la commune afin de rééditer les factures en corrigeant les anomalies. Aujourd'hui, Le bureau de l'architecte ne souhaite pas procéder à un tel travail fastidieux et propose que les factures passent au niveau de la comptabilité du cabinet en pertes.

## **Mouvements de crédits**

Afin de prévoir le règlement de certaines factures non inscrites au BP 2014, il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits . Des panneaux signalétiques ont été commandés mais le budget alloué est largement dépassé et le chauffe-eau de la salle de périscolaire a été changé mais aucun crédit n'est prévu au budget. Les panneaux signalétiques (interdiction de stationner aux poids lourds ainsi que les panneaux voisins vigilants) sont commandés et pour une valeur d'environ 1100€. Le remplacement du chauffe-eau du périscolaire a eu un coût de 750€ Il reste assez de crédits d'investissement pour procéder aux décisions. La société Ecotel hotellerie a été sollicitée pour le remplacement du plan de cuisson (piano) de la salle des fêtes. En effet ce dernier est hors d'usage niveau four. Les fêtes de fin d'année approchant, il est urgent de procéder au remplacement du matériel. Tous les crédits inscrits au budget 2014 n'ont pas été utilisés, il peut être procédé à un mouvement de crédit pour le remplacement du matériel.

## **Droit de préemption**

Deux demandes d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie. Il s'agit d'un immeuble sis 2 chemin des Violettes et l'autre demande est sise section AB n° 195 « Pince grain » sur Losne. Cette dernière parcelle est un terrain non constructible vendu pour stocker du bois et sis à coté du 44 Ancienne Route de Seurre. La commune n'exercera pas son droit de préemption sur les biens référencés. Afin de permettre au Conseil Général d'acquérir la parcelle AI n° 262 propriété de Castors Habitats Bourgogne et sur laquelle se situe le passage de la voie Bleue et du véloroute, le conseil municipal décide de déléguer son droit de préemption à titre exceptionnel et pour ce seul bien aux services du Département.

## **Personnel communal**

Les années passées, la commune attribuait à l'ensemble du personnel communal, un bon d'achat à prendre chez un commerçant de Losne. En 2013, le montant du bon s'élevait à 65€. L'achat qui en découlait était remis lors de la réception du Noël des employés. Cette année, le conseil municipal décide l'attribution de chèques cadocs aux employés. La somme de 80€ par agent a été votée. Une proposition commerciale concernant cet achat sera demandée auprès de la poste. La délibération sera prise après renseignements auprès de la trésorerie de Saint Jean de Losne.

## **Remboursement Groupama**

Un chèque de 106,01€ est parvenu en mairie et concerne une régularisation du contrat flotte 2013. Le conseil autorise le maire a procédé à l'encaissement.

## **Pompiers**

Le maire a provoqué une réunion de la commission des pompiers ce jour à 19h15 en présence des membres et du Lieutenant AURAY, chef de corps du CPI. Cette réunion avait pour but de répondre aux interrogations émises lors d'une précédente réunion par le Lieutenant. Un état des frais engagés par la commune a été dressé. Un nouveau mode de fonctionnement administratif sera mis en place pour 2015. Les vacations des pompiers seront transmises à compter du 1<sup>er</sup> janvier tous les mois en mairie à la place d'une transmission annuelle. Ce système permettra d'avoir connaissance des interventions réalisées par le CPI.

Tout achat afférent au fonctionnement ou à l'investissement du CPI devra être étudié par la commission des pompiers et approuvé par le conseil municipal.

### **Concours des maisons fleuries**

La réception de remise des prix du concours des maisons fleuries 2014 se déroulera le 10 janvier 2015. Cette année les 10 premiers seront primés. Les prix seront dégressifs et la remise sera sous forme d'un bon d'achat dont les valeurs seront de 100€ pour le 1<sup>er</sup> prix, 80€ pour le 2<sup>ème</sup> et 60€ pour le 3<sup>ème</sup>, 30€ seront attribués aux sept prix suivants. Il est suggéré d'organiser une sortie à Florissimo. Le salon se tiendra au parc des Expositions de Dijon en mars 2015.

### **Questions diverses**

#### **\*Vœux 2015**

Le maire informe qu'il ne souhaite pas organiser de réception des Vœux du maire en 2015. Après renseignement pris auprès des services de la Préfecture, l'organisation d'une telle cérémonie n'a rien d'officielle, ni d'obligatoire. Cela relève plus de la coutume.

Devant la restriction budgétaire annoncée par les services de l'Etat avec notamment la baisse de la dotation globale de fonctionnement et la demande faite aux collectivités de réaliser des économies, le maire après mûre réflexion et dans un souci d'économie, décide de délaissier la réception des traditionnels Vœux du maire.

La suppression de la réception permettra de réaliser des économies budgétaires. Le conseil à la majorité approuve la décision du maire

#### **\*Noël des employés communaux.**

Cette année, la réception du Noël des employés se déroulera le vendredi 12 décembre 2014 à 18h salle rue des Platanes.

#### **- Compte-rendu réunions diverses**

#### **\*Ecole**

Mme POTTIER Chantal donne lecture du compte rendu de la réunion de l'école primaire qui s'est déroulée le 04 novembre 2014.

M. JACOB Dominique donne lecture d'un courrier de parents d'élèves de Losne appelant les élus pour les futures manifestations relatives à la sortie du collège d'Echenon et des écoles communales rattachées du dispositif RRS (réseaux de réussite scolaire.)

#### **\*Communauté de Communes**

Mme DUBIEF Martine, déléguée communautaire, donne le compte-rendu de la réunion de la communauté de communes du 12 novembre. Parmi les points abordés, celui du coût des nouvelles activités périscolaires. Le coût annoncé initialement par les services de la Communauté de Communes s'élevait à 190€ par enfant participant. La somme avait été calculée sur la base de la participation de 32 communes. Hors en septembre 2014 lors de la mise en place effective des NAP, 6 communes ont décidé de ne plus entrer dans le dispositif communautaire et d'avoir recours à une gestion communale des activités.

Les retraits du service ont provoqué un nouveau calcul de la répartition des coûts de fonctionnement de la part de la Communauté de Communes. Le montant de la participation par communes utilisant les services de Rives de Saône passent de 190€ à 220€ par élèves participant.

#### \*salle des sports de Saint Jean

Le maire rappelle que la salle de sports sis sur la commune de Saint Jean de Losne derrière le supermarché CASINO est propriété pour 2/3 à la commune de Saint Jean de Losne et pour 1/3 à la commune de Losne. Dans un intérêt communautaire et selon les compétences qui lui sont dévolues, la Communauté de Communes Rives de Saône propose d'acquérir le bâtiment. Le conseil donne un accord de principe et reporte la question à une prochaine réunion.

#### \*Local sis 1<sup>er</sup> étage 21 rue Nationale.

Le maire informe que la salle sise au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie est inoccupée depuis plusieurs années. Il propose de réaliser des travaux et de réhabiliter le local en salle de réunion. Le conseil approuve la proposition du maire.

#### \*Déneigement

Le maire insuffle que certaines voies communales ne soient plus déneigées. Il s'agit de la voie communale n°4 en direction d'Aumur à partir du dépôt de déchets verts et la Rue du Château Gaillard après la dernière habitation en direction de la route de Franxault.

En effet, le temps consacré au déneigement de ces voies peut être utilisé autrement. Des panneaux de signalétiques « route non déneigée » seront apposés à l'entrée de chaque voie.

#### \*Sapin de Noël

Il avait été préconisé l'achat d'un sapin artificiel pour la salle des fêtes. Après concertation, il est décidé de l'achat d'un sapin naturel.

#### \*Marche rose espoir

Le maire informe que les élus qui ont participé à la marche Rose Espoir, en faveur du cancer du sein, sont conviés à la réception de remise des dons le 27 novembre à 18h salle des fêtes de Losne

#### \*Bulletin municipal

La commission du bulletin municipal se réunira pour faire un état de l'avancement des articles transmis par les associations et en commencer la réalisation.

#### \*Compte-rendu ADO'SPHERE

M. CATINOT Patrick a assisté à la réunion qui s'est déroulée à SEURRE en présence du Conseil Général porteur du service. Ado'sphère est un espace destiné et dédié aux adolescents. Sa fréquentation est entièrement gratuite. Il est situé Rue Bourrelier à Dijon. Ce lieu de rencontre et d'échange permet de rencontrer des professionnels qui apportent écoute, orientation et accompagnement. Cet espace est dirigé plus spécifiquement en direction des jeunes en proie à des difficultés diverses mais il s'adresse aussi aux parents d'adolescents préoccupés par le comportement de leurs enfants.

La réunion avait pour but de tisser des liens sur notre territoire afin de solliciter des locaux qui pourraient permettre l'intervention de ce service sur les communes.

#### \*Réunion sur le schéma de mutualisation

Mme DUBIEF Martine et M. AMIOT Guy se sont rendus à Chalon sur Saône pour assister à une réunion sur le schéma de mutualisation organisée par l'association des communautés de communes de France.

\*Fêtes de la Saint Nicolas

Les festivités de la Saint Nicolas se dérouleront les 6 et 7 décembre prochains en Pays Losnais. Il est rappelé que cette manifestation est organisée par l'association des Avalants Navieurs. La place du 8 mai 45 à Losne est le point de départ de la manifestation. Il est nécessaire d'interdire le stationnement sur la place à compter du vendredi après-midi pour les bus. Les chauffeurs de bus seront avertis afin de stationner exceptionnellement les véhicules sur la place du Bicentenaire à Losne.

La rue des Platanes sera interdite à partir de 16h 00, le dimanche 7 décembre 2014

Séance levée à 00h30

Le Maire

L.LHUISSIER